



Demande d'agrément dans le cadre de l'Ordonnance du 4 septembre 2008

# **PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL 2019-2023**

**En 2019, la Région de Bruxelles-Capitale aura 30 ans**

**En 2019, l'association régionale ARAU aura 50 ans**

**La ville durable en action**

## Informations générales

---

### 1. Introduction – Objet social

L'ARAU, Atelier de Recherche et d'Action Urbaines, a été créé en 1969 par des Bruxellois en réaction à l'exode urbain. Ce faisant l'ARAU a questionné la pertinence des visées de l'État belge, à travers le plan des autoroutes urbaines, par exemple, mais aussi celle, sur certains aspects relatifs à l'urbanisme, des Communes, qui entravaient le renforcement de la Région. **L'ARAU est ouvertement une association régionaliste qui se place du point de vue de la ville habitée.**

L'ARAU est un comité d'habitants généraliste, pluraliste, laïc et indépendant, organisé sous forme d'ASBL, qui vise donc depuis près de 50 ans à la promotion de l'environnement urbain afin de préserver la vie en ville.

Il vise deux objectifs :

- la promotion de la qualité du cadre de vie urbain sous tous ses aspects ;
- la sensibilisation aux processus de décision en urbanisme et en environnement afin d'impliquer les habitants dans la vie citoyenne.

Son objet social est décrit dans les statuts publiés le 18 décembre 1975 :

« L'association a pour but de rendre effectif le « droit à la ville » par une prise de parole, indépendante et responsable, qui affirme/soutient le droit de toute personne de vivre au cœur de l'héritage urbain et de contribuer à son développement matériel, culturel et politique. Ses lignes d'action sont guidées par le respect du principe selon lequel tout acte d'urbanisme doit avoir pour effet d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population et de la population la plus démunie en particulier.

Les actions et activités de l'association visent, en ordre principal, la réalisation de ces objectifs dans la Région de Bruxelles-Capitale. L'association suscite toute forme de coopération avec des associations poursuivant en tout ou en partie des objectifs similaires aux siens.

Dans la poursuite de ces objectifs, l'association défend ou promeut l'augmentation de la capacité d'habiter en ville grâce à la construction de logements neufs, la rénovation des logements anciens et la réaffectation d'autre patrimoine existant, dans tous les quartiers et à l'occasion de toute opération immobilière privée ou publique.

L'association poursuit ses objectifs par tous les moyens et notamment, sans que cette liste soit limitative, par sa participation à toute forme de débat ou d'audition organisée par les Pouvoirs publics ou le secteur privé, l'organisation de colloques et

de conférences, la publication de textes sur tout support, la diffusion de conférences ou de communiqués de presse, l'introduction de recours devant les différentes juridictions, la mise en œuvre de programmes de formation et d'éducation permanente tels que visites guidées culturelles, voyage d'études,... Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. »

## **L'ARAU est susceptible de produire une analyse collective fondée sur 50 ans de réflexion et de pratique sur la plupart des sujets qui touchent à la ville.**

À l'occasion des 50 ans de l'association, l'ARAU met sur pied un programme spécifique. Il est assez marquant d'observer comment certaines revendications historiques de l'ARAU, comme « la ville sans voiture », « la ville de proximité », la mixité fonctionnelle, la promotion du logement, la valorisation du patrimoine architectural et de la qualité architecturale de la production contemporaine, la transparence des décisions, la probité de la gouvernance, etc. sont aujourd'hui devenues des enjeux de la démocratie urbaine portés par une marge plus large de l'opinion. Ces idées sont portées par de jeunes professionnels actifs dans la politique de la ville. L'ARAU a donc, dans le cadre ce cinquantenaire, l'ambition d'actualiser son projet de « droit à la ville » afin d'impliquer de jeunes professionnels bruxellois dans son atelier.

## **2. Historique**

Historiquement, l'action de l'ARAU a été conçue sur le mode de la résistance à l'exode urbain. La plupart des concepts qu'il cherche à transmettre sont pensés comme alternative au modèle de ville qui dominait dans les années 1960 (autoroutes urbaines, monofonctionnalité, etc.) et dont certains aspects restent d'actualité. L'ARAU a produit (ou contribue à produire) de multiples alternatives d'aménagement dont plusieurs ont été ensuite prises en charge par les pouvoirs publics. En voici une liste non exhaustive :

- Proposition de reconstruction de plusieurs îlots dont la Vieille Halle-aux-Blés, la rue aux Laines, la rue de la Blanchisserie, la place communale de Forest, l'îlot de l'Alhambra, l'îlot de la rue de la Violette, l'îlot de la rue de Dinant, la rue de Laeken, l'îlot dit Batraco rue Marché-aux-Herbes, etc. ;
- Sauvetage des halles Saint-Géry ;
- Reconstruction du Carrefour de l'Europe en logement plutôt qu'en bureaux ;
- Création d'un espace public place de la Vieille-Halle-aux-Blés ;
- Conversion de la caserne Dailly au logement ;
- Construction de 90 logements rue du Botanique par les promoteurs de l'ancienne tour Rogier ;
- Maintien de l'îlot de l'Hôtel central en logement ;
- Construction de logements plutôt que de bureaux par la Fondation Roi Baudouin rue de Brederode ;
- Maintien de la structure, plutôt que façadisme, de l'immeuble sis au-dessus des galeries Louise, avenue Louise ;
- Compensations affectées au logement à caractère social dans le cadre d'une convention établie avec Pro Winko et la commune d'Ixelles sur le projet sis sur la Toison d'Or ;

- Projet Gesù : affectation d'une partie du site en logements ;
- Contribution à la conservation de l'Atelier de Marcel Hastir qui était promis à la démolition ;
- L'ARAU a milité dès les années 80 pour la démolition des viaducs Reyers et Herrmann-Debroux, des options aujourd'hui assumées par la Région.

Dans la mesure où une réflexion sur les formes de la ville ne pouvait suffire à épuiser les modalités de production de la ville, l'ARAU a porté son attention sur les modalités de la prise de décision. Mettre un problème dans l'espace public reste un moyen efficace d'en assurer la publicité et de voir ainsi contribuer l'ensemble des acteurs concernés à l'élaboration de solutions acceptables par toutes les parties.

**L'ARAU a promu la réforme institutionnelle qui a été adoptée par les négociateurs en 1988 et qui a conduit à la création de la Région** comme l'a rappelé l'ancien Premier Ministre, Jean-Luc Dehaene, lors de la séance académique anniversaire de la Région le 20 janvier 2009.

L'histoire des luttes urbaines bruxelloises a été décrite par le monde académique<sup>1</sup> et fait partie dans toute l'Europe du cursus universitaire en sociologie urbaine. Pour la première fois, en 2008, plusieurs ouvrages officiels édités par la Région mettent en évidence le rôle du monde associatif dans « le combat pour la ville »<sup>2</sup>, ce phénomène spécifiquement bruxellois. Il s'agit d'une forme de reconnaissance de l'apport du monde associatif mise en évidence en 2017 par l'exposition « Save/change the city » organisée par la Fondation CIVA.

**De nombreuses politiques publiques s'appuient en effet théoriquement sur les enseignements de près de 50 ans de débat urbain : la rénovation urbaine plutôt que la « tabula rasa », le concept de mixité urbaine, le partage de l'espace public entre tous les usagers, la mise en valeur du patrimoine, la protection de la biodiversité, etc.** Cela ne suffit pas toujours pratiquement, du fait des intérêts privés à l'œuvre, puissants, et rien ne peut achever l'objectif, immense, de la participation des habitants.

L'ARAU travaille depuis 50 ans dans quatre champs principaux :

- La promotion du logement en ville et de la rénovation urbaine (par réaction à la « périphérisation » de l'habitat, toujours à l'œuvre) ;
- La promotion de moyens de transports favorables à la protection de l'environnement (par réaction au tout à l'automobile qui était à l'ordre du jour dans la plupart des villes entre 1950 et 2010 et qui est encore présent dans l'esprit de nombre de techniciens) ;
- La promotion d'un modèle de développement économique qui ne mise pas tous ses espoirs sur le secteur tertiaire mais qui aspire aussi au **maintien d'une fonction productive en ville** afin d'accroître de manière endogène les ressources et les

<sup>1</sup>*Bruxelles, chronique d'une capitale en chantier, tome 2. De l'expo '58 au siège de la C.E.E.*, Thierry Demey, édition Paul Legrain, 1984, pages 281 à 322.

<sup>2</sup>*Espaces partagés, espaces disputés, Bruxelles, une ville et ses habitants*, Jean Puissant dir., Région de Bruxelles-Capitale, 2008, page 134.

capacités d'emplois pour la population jeune et peu qualifiée sur le plan professionnel ;

- La **promotion du modèle régional bruxellois autonome et multiculturel ainsi que d'une gouvernance loyale**. L'ARAU a demandé l'octroi du droit de vote aux étrangers dès les années 80.

L'ARAU reste, aux yeux de l'opinion publique, l'un des principaux adjuvants du modèle régional bruxellois.

### 3. Missions de base

L'arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale définit ainsi les missions de base :

#### ***3.1. « la diffusion, la sensibilisation et l'éducation en matière de protection et d'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie ».***

Cet enjeu constitue le cœur même de l'objet social de l'ARAU.

L'ARAU réalise la sensibilisation du public aux enjeux de l'aménagement urbain à travers les publications, les deux cycles de conférences (École urbaine au printemps et Journée d'étude, en novembre), les prises de position publiques, les interventions à la demande d'écoles ou de groupes constitués, les visites guidées,...

L'ARAU contribue chaque année à la formation de stagiaires et d'étudiants.

L'ARAU a été créé pour promouvoir la ville plutôt que l'exode urbain et la « périphérisation » de l'habitat dans les campagnes. Son projet est de valoriser et d'améliorer la vie en ville.

Il prend position afin d'assurer le renforcement des équipements, du logement et des activités productives quand les fonctions se livrent concurrence.

#### ***3.2. « la participation à des commissions consultatives et la production d'avis dans le cadre d'enquêtes publiques sur des projets de plans émanant du Gouvernement en matière de protection et d'amélioration du cadre de vie »***

L'ARAU ne peut, en l'état actuel de ses effectifs, participer à des commissions consultatives dont la composition se réfère de plus, en général, aux fédérations IEB et BRAL.

Par contre, l'ARAU publie systématiquement des avis sur les plans globaux d'aménagement et sur les programmes des Plans d'Aménagement Directeurs.

L'ARAU a contribué aux ateliers préparatoires à l'élaboration du Plan Régional de Développement Durable à l'invitation de la Région. L'ARAU a produit plusieurs analyses dans le cadre des enquêtes publiques relatives à des modifications partielles du PRAS et du Règlement Régional d'Urbanisme Zoné (RRUZ).

L'ARAU a organisé une École urbaine, en avril 2016, sur le projet de réforme du CoBAT.

L'ARAU participe aux commissions de concertation, principalement sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

L'ARAU participe à de nombreux séminaires, tables rondes, colloques, workshops, panels, entretiens individuels ou collectifs dans le cadre de nombreuses recherches **à la demande des pouvoirs publics, de partis politiques, de bureaux d'études, de promoteurs, de chargés de mission dans le cadre d'études commandées par la Région ou d'autres intervenants**. L'ARAU accorde de très nombreux entretiens avec des étudiants, des chercheurs, des journalistes, belges comme étrangers (**plus de 50 journalistes ou chercheurs en 2018**). L'ARAU rédige des articles, entre autres pour des publications institutionnelles dont *Les Echos du logement* n°120 en 2017.

Il participe aux débats organisés par d'autres associations bruxelloises, à l'instar d'IEB, du BRAL, du RBDH, de l'IRIB, de Brussels Studies, de la Brussels Academy ou du Creative Forum et correspond également avec les syndicats. Il répond positivement aux invitations de tous les partis politiques démocratiques, sans distinction.

Ce travail de fond n'est actuellement pas subsidié.

### **3.3. « l'aide apportée aux habitants dans la défense d'intérêts collectifs en matière de protection et d'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie ».**

Sur une année, l'ARAU répond à près de 150 **demandes d'informations** téléphoniques ou écrites par an (voir liste dans le rapport d'activités). Les demandes émanent de particuliers et portent principalement sur des précisions en matière d'urbanisme : prescriptions légales, respect du Code civil, travaux réalisés sans permis, mesures de protection du patrimoine, informations générales sur l'histoire de Bruxelles, cadre urbanistique...

L'ARAU sensibilise le grand public à travers les visites guidées pour visiteurs individuels et pour groupes. Il soutient également des groupes de riverains, en particulier dans la sensibilisation et la gestion des problèmes posés par la compatibilité des fonctions entre elles.

**L'intervention de l'ARAU tend à désamorcer les réactions NIMBY**, en particulier quand elles visent à refuser les projets de logements sociaux, d'équipements ou d'infrastructures de transports en commun de surface qui concourent à l'intérêt général.

Ce travail de fond n'est actuellement pas subsidié.

L'ARAU produit plusieurs types d'activités de formation et d'action

### 1. Visites guidées d'architecture et d'urbanisme

Ces visites agissent comme outil de sensibilisation du grand public à l'histoire du développement urbain, aux enjeux de l'aménagement urbain, aux différentes expressions du patrimoine bruxellois ; ces visites touchent chaque année autour de **7.000 personnes avec 20 thèmes différents** (Au cours de l'année 2017, l'ARAU a **réalisé 325 tours dont 73 tours publics, 242 tours de groupe et 10 tours dans le cadre des journées du patrimoine, et a guidé 6726 personnes**). L'ARAU a également créé et mis en œuvre les premières visites guidées sur l'Art nouveau, qui constituent aujourd'hui un des piliers du développement touristique bruxellois, entre autres avec le Festival Art nouveau et Art Déco (BANAD), à l'organisation de laquelle il contribue très activement. L'ARAU contribue, comme partenaire à des événements de la Région et qui promeuvent ses spécificités, à savoir :

- les Journées du Patrimoine, avec le soutien de la Région ;
- les classes du patrimoine, avec le soutien de la Région ;
- la diffusion de la carte promenade « Cinq itinéraires Art nouveau à Bruxelles », en 4 langues, qu'il a conçue en 2004 et qui est devenue un *best seller* ;
- l'organisation du *Brussels Art nouveau and Art Deco Festival*, avec le soutien de la Région qui a généré près de 20.000 entrées en 2017.
- salons, foires et workshop organisés à Bruxelles comme à l'étranger par le secteur du tourisme,
- l'organisation du projet « Ouverture Exceptionnelle d'Hôtels de Maître Art nouveau »,
- la diffusion de la carte promenade « Victor Horta à Bruxelles », rééditée en 4 langues avec le soutien du Cabinet du Ministre-Président.

**L'ARAU participe activement à la prise de conscience, par les acteurs du Tourisme et du monde politique, de l'intérêt pour l'attractivité internationale de Bruxelles, de miser sur ses spécificités.**

Dans le champ du Tourisme, l'apport du monde associatif est pleinement reconnu depuis 1994.

### 2. Suivi des enquêtes publiques et participation aux réunions des commissions de concertation

L'ARAU assure un suivi des enquêtes publiques, principalement sur le territoire de la Ville de Bruxelles, où se concentrent la majorité des enjeux. Il dépouille chaque semaine les avis d'enquêtes publiques et participe aux commissions de concertation lors desquelles le modèle de ville auquel il aspire lui paraît mis à mal. **Ce travail représente une quarantaine de dossiers par an** suivis jusqu'à la concertation : sélection, analyse, contacts avec les riverains, associations et administrations concernées, prise de position publique, suivi et archivage.

L'ARAU examine également les demandes de permis d'urbanisme relatifs à l'aménagement des espaces publics en veillant à la place des piétons, des cyclistes et des transports en commun de surface. À l'échelle de la Région, l'ARAU examine les projets de plans et de programmes, les plans de mobilité et maintenant les CRU et les PAD.

Il s'agit d'un travail de fond qui porte sur l'analyse des dossiers à partir de l'enjeu de la ville dans sa globalité. Ce travail participatif n'est pas subsidié.

### **3. École urbaine du mois de mars**

Depuis 50 ans, l'ARAU organise chaque année un colloque d'une semaine, l'École urbaine, centré sur un des aspects de la réalité urbaine. Les actes de ce colloque sont édités chaque année.

Voici, à titre d'exemple, les sujets traités ces dernières années :

- 2002 : La ville et l'école ;
- 2003 : Montagne de la Cour, le chaînon manquant ;
- 2004 : Bruxelles, ville de citoyens ou mosaïque de communautés ? ;
- 2005 : Bruxelles dans la Belgique post fédérale ;
- 2006 : Décroissance : révolutionner nos modes de ville ? ;
- 2007 : Produire des logements pour habiter Bruxelles ;
- 2008 : Cinq chantiers pour Bruxelles : quartier européen, gare de l'ouest, gare Josaphat, cité administrative de l'État,
- 2009 : Cinq chantiers pour Bruxelles II : Delta, Schaerbeek Formation, le quartier du Midi, le Heysel, Reyers-Diamant.
- 2010 : Air, eau, terre, feu, éléments pour un Plan Régional de Développement Durable.
- 2011 : En route pour la bonne gouvernance : mieux gérer l'intra bruxellois ;
- 2012 : Les gares, le train et la ville, Impact des infrastructures ferroviaires sur la ville habitée.
- 2013 : Le PRDD nouveau est arrivé !
- 2014 : Les jeunes et la ville.
- 2015 : La communauté métropolitaine : piège ou opportunité pour la RBC ?
- 2016 : La réforme du COBAT.
- 2017 : L'acquisitif social : comment outiller les ménages à revenus modestes dans l'accession à la propriété ?
- 2018 : Le bruit de la ville
- 2019 : Le droit à la ville aujourd'hui.

### **4. Un cycle de conférence annuel d'une demi-douzaine de séances, les Midis de l'urbanisme.**

Les Midis de l'urbanisme sont un cycle de conférences qui ont lieu sur l'heure de midi depuis une vingtaine d'années.



Voici, à titre d'exemple, les sujets traités ces douze dernières années.

- 2002 : Politique du logement social, politique sociale du logement ;
- 2003 : Comment se déplacer sans s'asphyxier ? ;
- 2004 : Quels emplois pour les Bruxellois pour quel développement économique ? ;
- 2005 : Le tourisme culturel, ressource pour la ville ? ;
- 2006 : Fonder l'autonomie de Bruxelles ;
- 2007 : -20% de pression automobile sur Bruxelles ;
- 2008 : Rentrons en ville ! Réflexions sur les entrées de ville ;
- 2009 : Ville et commerce.
- 2010 : L'Europe en sa capitale.
- 2011 : Gentrification à Bruxelles, mythes et réalités ?
- 2012 : Centres commerciaux : 2 + 1 gratuit ?
- 2013 : L'État et les associations critiques : quelles relations ?
- 2014 : Science et conscience des entreprises sur l'avenir de la ville. Ce cycle a donné la parole à des fédérations d'entreprises régionales (Agoria, Beci, Comeos, Essenscia).

À partir de 2015, face aux coûts de location des salles, l'ARAU a décidé de concentrer les exposés sur une seule journée. Les Midis deviennent donc une journée d'études. Le public est plus nombreux.

- 2015 : « Nouveaux cœurs de ville » : ambitions et évaluations de projets. »
- 2016, 22 novembre : « Bruxelles sans viaduc ni tunnel, Transformons la ville à partir des compétences régionales. »
- 2017, 28 novembre : Projet de Métro Nord (-Sud?) : quels coûts et quels bénéfices pour les Bruxellois ?
- 2018 : 28 novembre et 6 décembre, ateliers citoyens »Priorité aux transports publics«

## 5. Analyses sur les enjeux de l'aménagement urbain

Ces conférences et communiqués sont réalisés soit d'initiative sur des sujets d'actualité, soit sur des sujets apportés par les enquêtes publiques. L'ARAU réalise une vingtaine d'analyses et une étude par an. Cf. [www.arau.org](http://www.arau.org)

## 6. Une mission d'études annuelle

La mission d'études s'adresse aux membres et sympathisants. Elle vise à étudier, dans une ville européenne, les politiques mises en œuvre et bonnes pratiques. Les participants contribuent eux-mêmes aux frais d'organisation.

2002 : Turin, 2003 : Lisbonne, 2004 : Madrid, 2005 : Istanbul, 2006 : Valencia, 2007 : Freiburg, 2008 : Bordeaux, 2009 : Bâle, 2010 : Helsinki, 2011 : Marseille, 2012 : Milan,

2013 : Odessa, 2014 : Lyon, 2015 : pas de voyage faute de temps, 2016 : Berlin. Depuis 2017, pas de voyage faute de temps.

## 7. Publications et des articles de fond

Les publications suivantes permettent de comprendre et préciser l'objet social de l'ARAU et d'appréhender de manière cohérente sur le long terme les orientations de sa réflexion et de ses prises de position.

1989 : *Penser la ville, choix de textes philosophiques*, Pierre Ansay et René Schoonbrodt, AAM éditions, 479 p.

2002 : *La ville, même petite*, Luc Maréchal et René Schoonbrodt, Labor, 96 p.

2007 : *Vouloir et dire la ville*, René Schoonbrodt, AAM éditions, 520 p.

2009 : « Bruxelles, capitale mondiale de la participation », René Schoonbrodt, in *Bruxelles dans 20 ans*, Région de Bruxelles-Capitale.

2015 : *Pavés de Bruxelles*, AAM éditions, 521 p.

Cf. [www.arau.org](http://www.arau.org)

Contributions dans :

2015 : *Ilot sacré, sacré îlot*, Galika, 81 p.

2015 : *Notions de l'urbanisme par l'usage*, Anthologie de textes présentés par Francis Beaucire et Xavier Desjardins, Publications de la Sorbonne, 117 p.

En outre, l'ARAU est présent dans le débat urbain à de multiples occasions. Ce travail n'est pas subsidié.

- Participation à de nombreuses journées de réflexion, séminaires, colloques organisés par des tiers, privés comme publics, en Belgique comme à l'étranger.

L'ARAU contribue à diffuser le modèle bruxellois de participation, basé sur les enquêtes publiques qu'il a contribué à mettre en œuvre dans les années 1976-79. Et fait la promotion de la Région en tant qu'espace de participation des habitants organisés collectivement.

- Contribution comme centre de ressources sur l'évolution de Bruxelles à la demande de nombreux acteurs : administrations ou cabinets, partis politiques, monde universitaire belge et étranger, professionnels, journalistes, etc. (**une cinquantaine d'entretiens en 2017**).
- Contribution à la formation sur les enjeux de la ville pour des étudiants belges et étrangers, des stagiaires et des guides, des jurys d'examen (**une trentaine d'entretiens en 2017**).
- Le guichet d'information aux habitants : toutes les demandes sont traitées dans une optique d'éducation permanente. Une quarantaine de demandes ont été traitées en 2017. L'ARAU tente de désamorcer les réflexes de type Nimby (Not In My Backyard), ce qui devient un enjeu de plus en plus difficile dans un contexte de densification.

L'ARAU dispose de divers outils de communication :

- *Courrier spécial de l'ARAU*, recueil annuel des prises de position et des articles de presse y afférents ;
- Site Internet [www.arau.org](http://www.arau.org) qui a été complètement refondu en 2011;
- Présence sur les réseaux sociaux ;
- Certificat d'excellence de *Tripadvisor* ;
- Brochures d'activités.

## Objectifs à long terme

---

### 1. Principales orientations

L'objectif à long terme de l'ARAU est de contribuer à maintenir le confort d'habiter Bruxelles qui possède les avantages cumulés d'une petite ville et d'une capitale et de contribuer par son action à en faire la ville la plus juste socialement et la plus démocratique du monde.

#### 1.1. Promotion de la qualité de l'environnement urbain à Bruxelles

Bruxelles, qui est, comme Londres, initialement une ville de maisons avec jardins, procure encore dans de nombreux quartiers une grande qualité de vie héritée des conceptions urbanistiques propres au XIX<sup>e</sup> siècle.

Bruxelles possède de nombreux atouts en matière de cadre de vie urbain. De plus sa singularité comme principale « grande » ville du pays en fait une ville d'accueil de nouveaux contributeurs à la richesse matérielle ou culturelle du pays. Tous ces aspects, les comités de quartier ont voulu les défendre avec ardeur depuis plus de 45 ans. Malgré les démolitions des Trente Glorieuses et la prédilection de l'État pour les grandes infrastructures, Bruxelles a encore de nombreux atouts spécifiques qui la démarquent des autres villes.

De plus, Bruxelles n'a pas relégué les nouveaux arrivants en périphérie de la ville (un des rares bénéfices de l'exode urbain qui a libéré des logements) mais les a, au contraire, accueilli près du centre, ce qui évite de trop fortes tensions sociales dues à la relégation et à la concentration des problèmes sociaux. Cependant ces tensions sociales existent et la dualisation culturelle et sociale est de plus en plus forte.

L'accroissement de la population incite à penser la ville actuelle comme fondement de la politique de l'environnement. C'est en effet à partir de la ville qu'il faut continuer à penser les économies d'énergie et les mutations de comportements, de construction et de déplacements (et non à partir des infrastructures et des flux comme dans les années 1960).

Rappelons à cet égard que l'ancien président de l'ARAU, René Schoonbrodt, a rédigé en 1990 le premier Livre vert de la Commission européenne sur l'environnement urbain à la demande du commissaire Carlo Ripa di Meana.

#### 1.2. Contribuer à faire de Bruxelles la ville la plus juste socialement et la plus démocratique du monde

C'est pourquoi l'ARAU estime qu'il faudra, à long terme, poursuivre la valorisation de la qualité du cadre de vie dans tous les quartiers et trouver des réponses à la question sociale.

Cette démarche passe, entre autres, par la politisation des habitants, au sens premier d'abord, c'est-à-dire leur implication dans le devenir de la cité.

**À l'heure où la législation européenne impose la concertation préalable des habitants sur les plans d'ensemble et sur les projets d'aménagement (directive européenne, charte d'Aarhus) et où la mise en œuvre de la démocratie locale pose question à de nombreux états membres, Bruxelles a une longueur d'avance en matière de démocratie urbaine puisque les enquêtes et débats publics permettent la consultation des habitants en amont des plans et des projets d'aménagement. La participation a pour objectif de permettre aux projets d'évoluer.**

Dans une démocratie mature, cette culture du débat urbain doit être soutenue. Les associations peuvent contribuer comme analystes désintéressés des projets et pour outiller des groupes d'habitants afin que leurs demandes restent responsables. Dans un contexte de renforcement de la densité il importe d'éviter l'expansion du syndrome de « l'avant dernier arrivé » (celui qui refuse que d'autres puissent s'installer).

Rendre public les enjeux liés à l'environnement urbain, les traduire de manière indépendante des administrations et du politique, dans une langue compréhensible par des non-spécialistes, les vulgariser par tous les outils disponibles,... reste un enjeu important qui ne peut pas être rencontré complètement à l'heure actuelle faute de moyens humains et matériels. La Région s'appuie déjà de plus en plus sur les associations : ateliers prospectifs, réunions de travail, production d'articles mais sans rétribuer le travail ni soutenir la partie de l'emploi afférent qui est sur fonds propres.

À l'ARAU, un secrétariat composé de huit personnes (7,2 ETP) travaille quotidiennement, sous la direction d'un Bureau pluridisciplinaire composé de bénévoles à la production de ces activités : deux personnes organisent les visites guidées de l'ARAU, une personne travaille à mi-temps pour les activités développées par l'ARAU dans le cadre d'Explore.Brussels, deux personnes pour le secrétariat et la logistique, **seulement deux personnes pour l'urbanisme dont une à 4/5 sur fonds propres**, et une direction. C'est très insuffisant pour répondre aux demandes des habitants.

### **1.3. Contribuer à penser la politique de la ville comme fondatrice de la politique de l'environnement**

L'action de l'ARAU porte sur l'ensemble de la question urbaine. Les actions en urbanisme participent à la qualité de l'environnement urbain car elles promeuvent une vision de la ville habitée, mixte sur le plan fonctionnel et social, dense et compacte, en particulier pour réduire les besoins de déplacements par la proximité des activités entre elles, et donc, réduire les émissions de polluants liées au trafic routier. La réflexion de l'ARAU sur la ville contribue à la ville durable car il veut promouvoir un modèle de ville durable par réaction au modèle de la ville tertiaire conçue comme pôle économique utilitaire, comme vitrine ou comme capitale

administrative. Une approche restrictive de l'écologie urbaine basée sur la place de la nature en ville ne suffit pas à rendre compte du potentiel de la ville en termes de durabilité.

Les enjeux pour l'avenir de la Région, du point de vue de l'ARAU, sont les suivants :

- concilier le statut de capitale et de ville internationale avec la qualité de l'environnement urbain qui fait l'**attractivité** de Bruxelles, c'est-à-dire promouvoir les qualités du **cadre de vie**, de l'**espace public**, de l'**habitat** et du **patrimoine** bruxellois. L'ARAU examine donc les projets de plans et les dossiers de demandes de permis d'urbanisme soumis à enquête publique à l'aune de cet objectif. Il importe, dans les années à venir, de mener une **réflexion sur la densification qualitative** ;
- l'ARAU entend contribuer à une réflexion transversale sur l'élaboration d'un nouveau projet de ville qui tienne compte de l'**évaluation des freins au développement de la Région**, et de l'**élaboration de scénarii prospectifs** qui incluent l'hypothèse d'une croissance démographique importante, mais volatile, d'une raréfaction possible des ressources fossiles et des aspirations de la population ;
- sur le plan institutionnel, la reconnaissance à part entière de la Région de Bruxelles-Capitale est encore à atteindre et les tensions vont inévitablement s'accroître dans le nouveau cadre fédéral. C'est pourquoi l'ARAU reprendra le cas échéant l'organisation de toute activité visant à **renforcer le statut autonome de la Région** ;
- il est primordial de **lutter contre la dualisation spatiale et sociale** de la ville et de travailler à un **modèle d'identité urbaine pacifiée**. Beaucoup reste à faire pour promouvoir la construction de logements accessibles, l'installation d'entreprises pourvoyeuses d'emplois locaux et intégrées sur le plan urbanistique et l'aménagement d'espaces publics dotés du même niveau de qualité partout dans la Région. L'ARAU peut aussi participer à **la sensibilisation en matière d'environnement urbain** pour que la vie en commun soit plus effective.

Dans cette perspective, l'ARAU poursuivra, dans les cinq années à venir, le travail de recherche et d'action qui est le sien depuis 50 ans sur les enjeux de l'aménagement urbain dans l'objectif transversal de la promotion de l'environnement urbain.

Dans la période 2019-2023, les métiers de base de l'ARAU en termes de promotion de l'environnement urbain et de démocratisation des processus de décision seront maintenus. L'ensemble des thématiques d'action et des activités sera développé.

## **2. Programme d'action 2019-2023**

### **2.1. Points d'attention particulière**

#### **2.1.1. L'environnement urbain et l'urbanisme**

L'ARAU analysera les projets de plans, les schémas directeurs éventuels, les projets de PPAS sur le territoire de la Ville de Bruxelles et les projets d'aménagement soumis à enquête publique. Mais aussi les plans et projets issus d'autres acteurs, à l'instar des plans proposés par le patronat ou les grands promoteurs.

L'ARAU suivra les dossiers engagés depuis plusieurs années et sur lesquels il a accumulé avec le temps un certain savoir:

- l'aménagement des dix zones qui relèvent du PRDD (Plans d'Aménagement Directeur);
- l'aménagement des espaces publics, places et voiries (et leur entretien) ;
- l'aménagement des abords du canal et en particulier du site de Tour et Taxis dans une optique d'intégration urbaine et de mixité fonctionnelle et sociale, l'amélioration des liaisons piétonnes et cyclistes, l'aménagement des futures ZEMU, la porte de Ninove, etc. ;
- la promotion de la qualité résidentielle du centre-ville, en particulier dans le haut de la ville afin d'assurer le rétablissement d'un lien entre le haut et le bas de la ville; la reconquête des boulevards du centre par le logement et par un commerce diversifié ;

#### **2.1.2. Les déplacements**

En matière de mobilité l'ARAU a participé à la présentation de l'avant-projet de plan Good Move, l'a analysé et répondu au questionnaire adressé aux parties prenantes. L'ARAU suivra également le processus de sortie du diesel, indispensable pour répondre au problème de santé publique causé par les émissions.

L'ARAU examinera les projets d'aménagement d'espaces publics importants soumis à enquête publique, dans le Pentagone principalement. L'ARAU participera au débat sur le processus de rénovation des boulevards du centre et de la petite ceinture, fondamentaux sur le plan urbanistique.

L'ARAU interviendra le cas échéant sur les dossiers déjà suivis :

- l'aménagement des espaces publics emblématiques (place Rogier, place Royale, place du Sablon,...);
- le réaménagement de voiries de pénétration comme le viaduc Herrmann-Debroux, le viaduc Reyers, l'avenue des Croix de Feu ;
- modalités de mise en œuvre d'un péage urbain ou de la taxation kilométrique ;
- la question de la mobilité **en transports en commun de surface**, intégrés dans l'espace urbain et plus généralement la conception de l'organisation des transports en commun dans la Région.
- La mise en place de plans communaux de mobilité.

D'une manière générale, l'ARAU veut promouvoir les déplacements piétons, cyclistes et en transports en commun, en particulier les transports en commun ferrés de surface parce que l'espace urbain ne doit pas être monopolisé par les voitures. Celles-ci sont en effet sources d'insécurité routière, de bruit et de pollution atmosphérique néfastes aussi bien au bâti qu'à la santé publique.

### **2.1.3. Le logement**

Le logement, par son insertion dans le tissu urbain, favorise la diminution des déplacements et l'inclusion socio-économique de la population. Il est et restera un enjeu majeur à Bruxelles, en particulier du fait de l'insuffisance de logements à caractère social.

Dans le champ du logement, l'ARAU poursuivra son travail de promotion du logement en général, dans les projets publics comme privés. Ce travail se fait :

- dans le cadre du suivi des enquêtes publiques, principalement sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;
- dans le cadre des analyses relatives à des sujets d'actualité ;
- dans le cadre des visites guidées qui promeuvent l'habitat en ville ;
- dans le cadre des relations avec les promoteurs, afin de les convaincre de réaliser des projets de logements accessibles et des projets mixtes ;
- dans le cadre du travail mené en réseau au sein du RBDH ;
- et dans le cadre de la réflexion sur les projets de plans, programmes et ordonnances.

L'ARAU participe également aux débats publics sur la question du logement. L'ARAU poursuivra sa campagne permanente pour la récupération des logements vides aux étages des commerces, des immeubles abandonnés, des dents creuses et autres terrains vagues et parkings à ciel ouvert, en particulier sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

À cet égard, la Cellule Logements vides de l'administration régionale nous a déjà sollicités afin que l'ARAU demande l'agrément et transmette les coordonnées de logements vides mais nous ne pouvons, en l'état actuel, affecter du personnel à des tâches dont les frais ne sont pas couverts.



#### **2.1.4. Le champ institutionnel**

L'ARAU poursuivra en 2019-2023 sa revendication pour davantage d'autonomie et de moyens pour la Région de Bruxelles-Capitale face à l'État, aux deux autres Régions et aux communes. Par ailleurs l'ARAU interviendra pour mettre en exergue la nécessité d'associer la Région comme partenaire à part entière des négociations institutionnelles.

L'ARAU a organisé en 2015 l'École urbaine sur le thème « La communauté métropolitaine : piège ou opportunité pour la RBC ? »

D'autres initiatives seront menées si l'actualité le justifie. L'ARAU reprendra le cas échéant l'organisation de toute activité, audition, conférence publique ou prise de position pour faire entendre la revendication des Bruxellois à renforcer le statut autonome de la Région. Il estime en effet que l'échelle régionale est la mieux appropriée pour mener les politiques territoriales.

### **2.2. Activités**

#### **2.2.1. Participation aux réunions des Commissions de concertation**

L'ARAU poursuivra en 2019-2023 sa participation dans le cadre des commissions de concertation, en particulier sur le territoire de la Ville de Bruxelles. La priorité reste située au niveau du renforcement quantitatif et qualitatif de la capacité à habiter la ville par la production de logements et d'espaces publics de qualité et accessibles à tous.

Dans le cadre des projets d'aménagement d'espaces publics, l'ARAU sera particulièrement attentif à ce que les projets d'aménagement de places et de voiries traduisent l'objectif du PRD et du Plan Iris II de réduction de la pression automobile de 20%.

#### **2.2.2. Conférences et communiqués de presse**

L'ARAU poursuivra, après évaluation de la pertinence de leurs demandes, son soutien aux riverains actifs des quartiers du centre-ville, du quartier européen, du haut de la ville, et tout autre groupe qui solliciterait l'ARAU pour porter dans l'espace public un problème d'urbanisme conforme à son objet social.

Dans le domaine du patrimoine, l'ARAU poursuivra son action pour faire reconnaître le patrimoine comme levier du développement urbain et pour sensibiliser tous les acteurs du développement urbain à la valorisation du patrimoine.

#### **2.2.3. Publications**

Les actes de l'École urbaine sont publiés chaque année. Les actes de la 48<sup>e</sup> École urbaine de l'ARAU, tenue en 2017 sur le thème « L'acquisitif social, comment outiller les ménages à revenus modeste dans l'accession à la propriété ? » ont été mis en ligne et sont dorénavant disponibles gratuitement : une ressource utile et utilisée par les acteurs régionaux, qui nécessite un temps de travail conséquent.

#### 2.2.4. Les visites guidées de l'ARAU

L'objectif des visites guidées publiques est de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux relatifs à l'environnement urbain, à la qualité du cadre de vie urbain et en particulier à la question de la valorisation du patrimoine et des qualités résidentielles de Bruxelles.

L'objectif des visites guidées de groupes est identique. **Ces visites rencontrent de plus en plus de succès auprès d'un public étranger mobilisé non seulement par les aspects culturels mais aussi par les aspects proprement urbains.** Les mêmes questions se posent en effet dans toutes les villes et de nombreux professionnels sont à Bruxelles à cause d'activités liées aux institutions européennes mais aussi en quête de bonnes pratiques.

En 2018, les visites guidées ont été centrées sur l'œuvre de Victor Horta dans le cadre de l'opération Horta Inside Out menée par Visit Brussels.

#### 2.2.5. Les actions de formation

L'ARAU poursuivra en 2019-2023 ses actions de formation des habitants aux questions qui relèvent de l'environnement urbain avec une attention particulière pour les publics qui disposent de peu de moyens de défense de leurs droits.

##### 2.2.5.1. Formation des guides

L'ARAU poursuivra, à la demande de ses guides, les ateliers de formation sur le contenu des visites et la nécessaire mise à jour du fait de l'actualité.

##### 2.2.5.2. Accueil de stagiaires

L'ARAU accueille chaque année des stagiaires malgré l'effort d'encadrement indispensable. Il s'efforce de répondre aux demandes de différents types d'écoles, en particulier les hautes écoles bruxelloises.

##### 2.2.5.3. Contribution à la réflexion sur la ville

L'ARAU continuera à répondre, en 2019-2023, aux demandes :

- de participation à des journées de réflexion, séminaires, colloques, débats publics organisés par des tiers, privés comme publics, en Belgique comme à l'étranger ;
- de contribution comme centre de ressources sur l'évolution de Bruxelles à la demande de nombreux acteurs : administrations ou cabinets, partis politiques, monde universitaire belge et étranger, journalistes, étudiants, chercheurs, etc. En 2011, participation aux ateliers prospectifs dans le cadre de l'élaboration du projet de PRDD. En 2014, participation au « processus participatif » de la Ville de Bruxelles dans le cadre du projet de réaménagement des boulevards du centre. En 2018, participation

- aux réunions d'information organisées par Perspective sur les projets de PAD et publications d'analyses ;
- de contribution à la formation sur les enjeux de la ville pour des étudiants belges et étrangers, des stagiaires et des guides ;
  - comme guichet d'information aux habitants : toutes les demandes sont traitées dans une optique d'éducation permanente.

### **2.3. Publics**

Les activités de l'ARAU visent le grand public et un public spécialisé composé de Bruxellois engagés, de travailleurs du secteur associatif, de fonctionnaires communaux et régionaux, d'architectes et d'urbanistes, d'étudiants, de chercheurs, de journalistes.

C'est un public d'hommes comme de femmes, de jeunes comme de plus âgés. Depuis plus de 15 ans, l'ARAU a rajeuni, féminisé et diversifié ses propres instances.

L'ARAU inscrit son action dans une dynamique pluraliste de solidarité et de progrès social.

**L'ARAU est équidistant de tous les partis politiques et ouvre ses activités à un public diversifié.** Il répond positivement à toutes les invitations et consultations proposées par des groupes politiques démocratiques.

Toutes les activités sont accessibles à un tarif préférentiel pour les chômeurs, les étudiants, les ayants-droits sociaux. L'ARAU travaille également en collaboration avec l'asbl Article 27.

### **Aspects budgétaires**

---

Organisme agréé dans le cadre du décret de l'Éducation permanente depuis 1976, l'ARAU est reconnu dans les axes 1 (éducation permanente à la citoyenneté) et 3.2 (études et analyses). En 2016, l'action d'éducation permanente de l'ARAU est soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 38.739,80€.

Le décret sur l'éducation permanente comporte également un forfait emploi de 81.541,38 € en 2017. Ces montants doivent être justifiés, outre par la conformité aux critères qualitatifs et quantitatifs prédéfinis, également par l'emploi d'au moins un équivalent temps plein pour ce qui concerne l'ARAU.

Le reste du budget est principalement soutenu par des subsides annuels de la COCOF sur les matières de l'éducation permanente et de la Région depuis 2015 dans le champ du tourisme et par les ressources propres dont les cotisations des membres.

- La COCOF contribue aux frais d'organisation de l'École urbaine pour un montant de 5.000 euros.

- Depuis 2015, un soutien dans le champ du tourisme lié aux activités organisées dans le cadre de l'association Explore.Brussels (ARAU, Arkadia.be, Bruxelles bavard, Itinéraires, Pro Velo). A la demande de la Région, la Biennale est devenue annuelle et a lieu en mars. Ce choix est problématique car l'accord sur les subsides intervient trop tard. Faute de moyens, la participation de l'ARAU à Explore.Brussels à l'avenir est compromise.

Il s'agit en effet de subsides d'activités, qui ne prennent que partiellement en considération le soutien à l'emploi, aux missions de base et aux frais de fonctionnement.

Le seul soutien de la Région de Bruxelles-Capitale accordé directement à l'ARAU (en dehors d'Explore.Brussels) porte à ce jour sur un subside ponctuel de 6.408,00 € en 2017 pour les visites organisées à la demande de la DMS dans le cadre des Journées du Patrimoine.

### **Il en résulte que ne sont pas soutenus actuellement :**

- une bonne partie des **frais de fonctionnement** dont le loyer et les charges ;
- environ 70.000 euros sur les **frais de personnel** dont un 4/5<sup>e</sup> sur fonds propres pour l'Urbanisme ;
- une grande partie des **missions de base** telles que définies par l'arrêté (et en particulier toutes les actions qui concernent les fonctions de guichet indépendant de l'urbanisme auprès des gens qui n'osent pas ou ne savent pas à qui s'adresser à l'administration) ;
- **le travail de suivi des enquêtes publiques** ;
- les nombreuses prestations comme « **centre de ressources** » prestées y compris et de plus en plus souvent à la demande des pouvoirs publics;
- **L'action de formation des guides**, des stagiaires, des étudiants, des habitants,... ;
- Les **publications et en particulier la retranscription des actes de l'École urbaine.**

## **Conclusion**

---

Le débat démocratique avec les habitants constitue la base de la ville de demain. C'est une prise de risque que la Région doit avoir la maturité, à près de 30 ans, d'assumer. Il n'est plus possible d'écarter les habitants des décisions qui les concernent car ils ont désormais accès à des moyens de communication et d'information sans précédent qui permettent la démocratie directe. Ils revendiquent de participer en amont à la définition de leur cadre de vie comme l'y engage la législation supra nationale. La charte d'Aarhus et les directives européennes obligent en effet les états membres à mettre en œuvre une consultation de la population sur les projets de plans qui la concernent. **Il peut être utile de s'appuyer sur des corps intermédiaires, comme les associations, qui sont identifiables et disposent d'une expérience cumulée dans l'analyse des projets. L'ARAU a une approche transversale qui inclut l'intérêt de tous les habitants et usagers.**

L'ARAU a engagé en septembre 2011 sur fonds propres une universitaire à 4/5<sup>e</sup> temps mais ses moyens humains restent insuffisants pour faire face aux multiples sollicitations dont il est l'objet, entre autres par les pouvoirs publics et principalement dans le cadre de ses missions de base.

**L'ARAU pourrait engager un-e autre universitaire supplémentaire, soit 50.000 euros/an sur 5 ans.** Cette personne serait affectée au renforcement des missions de base actuellement non subventionnées. L'agrément constitue à nos yeux un préalable à l'élaboration de projets supplémentaires.

L'ARAU plaide pour une forme d'égalité de traitement avec ses confrères avec lesquels il travaille en réseau (BRAL et IEB) et qui bénéficient d'une reconnaissance pluri annuelle.

**Le public accorde davantage de crédit à une parole indépendante qu'à la communication institutionnelle.**

**L'ARAU est objectivement une association régionaliste active dans le champ de la promotion de l'environnement urbain et est perçu comme tel, aussi bien par l'opinion publique en Belgique que par les leaders d'opinion à l'étranger.**

## L'année 2018 en bref

- Janvier : réédition de la carte promenade « Promenades Victor Horta à Bruxelles »
- 19-25 mars : École urbaine : « Le bruit de la ville » et accueil du congrès international du réseau européen « Vivre la ville ! », prolégomènes associatifs du Plan Quiet Brussels.
- 28 novembre : Journée d'étude « Bruxelles a-t-elle besoin d'une nouvelle ligne de métro ? »
- Toute l'année :
  - participation aux Commissions de concertation, principalement sur le territoire de la Ville de Bruxelles,
  - prises de position transversales sur les enjeux de l'aménagement urbain,
  - organisation de visites guidées,
  - accueil de stagiaires et d'étudiants,
  - entretiens avec des chercheurs, urbanistes, architectes, journalistes belges comme étrangers, etc.
  - rédaction d'articles pour des revues,
  - participation y compris en tant qu'orateur à de multiples colloques, journées, d'études, séminaires en Belgique comme à l'étranger,
  - guichet d'information destiné aux particuliers,
  - travail en réseau avec d'autres parties prenantes : associations, syndicats, etc
  - participation aux réseaux Vivre la ville et Rue de l'avenir,
  - analyse des projets de plans régionaux (PAD, Plan bruit, plan de sortie du diesel, etc) et publication d'analyses,
  - Préparation des 50 ans de l'ARAU.